



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/61/Add.1

7 mai 2024

FRANÇAIS

ORIGINAL: ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatorzième réunion
Montréal, 27-31 mai 2024
Point 12(b) de l'ordre du jour provisoire¹

Addendum

**ÉLABORATION PLUS POUSSÉE DU CADRE OPÉRATIONNEL
POUR SOUTENIR LE MAINTIEN ET/OU L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE, DÉCRIT DANS LE DOCUMENT UNEP/OZL.PRO/EXCOM/93/98.
(DÉCISION 93/93(D))**

Ce document est publié pour y **adjoindre** l'appendice II, qui est une note explicative à l'annexe II, telle que ci-jointe.

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Appendice II

NOTE EXPLICATIVE DE L'ANNEXE II

EXEMPLE DE COÛTS POUR UN FABRICANT DE CLIMATISEURS

SELON LA MÉTHODE DE CALCUL DES MESURES INCITATIVES

On trouvera ci-dessous une illustration de la manière dont les mesures incitatives seraient calculées pour un fabricant de climatiseurs produisant 100 000 unités à l'année. Cet exemple montre les étapes à suivre pour estimer le niveau que devraient atteindre les mesures incitatives applicables à un bénéficiaire en particulier. **Cet exemple ne préjuge pas que le Comité exécutif décidera d'avoir recours à la méthode de calcul des mesures incitatives décrite dans le document paru sous la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/61 ou décidera d'admettre ce niveau spécifique de mesures incitatives, qui n'est décrit ici qu'à des fins d'illustration.**

1. La société ABC fabrique 100 000 climatiseurs résidentiels par an. Elle présente actuellement un niveau d'efficacité de base moyen de 3,5 unités d'efficacité énergétique saisonnière (SEER) ; la réglementation applicable dans le pays pour les normes d'efficacité énergétiques minimales (MEPS) est également de 3,5 SEER. L'entreprise demande de l'aide pour atteindre un niveau cible d'efficacité énergétique de 5,7 SEER. Le surcoût d'investissement requis est se monte à 190 000 \$ US et les coûts supplémentaires des composants coûteraient 40 \$ US par appareil. Ces coûts sont soumis dans la demande de projet soumise à examen.

2. Le coût en capital supplémentaire qui serait fourni est égal au minimum de 250 000 \$ US indiqué dans le tableau 3 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/61 et au coût réel demandé de 190 000 \$ US. Par conséquent, la valeur convenue après l'examen du projet pour le coût en capital supplémentaire du projet est estimée à **190 000 \$ US**.

3. Les coûts supplémentaires des composants qui seraient pris en compte sont estimés dans le tableau 1 ci-dessous. Le rapport entre le SEER de base et le MEPS cible est de 1 (soit 3,5/3,5). Le rapport des SEER cibles sur les MEPS est de 1,63 (soit 5,7/3,5) (voir l'alinéa 1 de cet exemple spécifique). L'estimation des coûts d'investissement supplémentaires se fait à l'aide des valeurs indiquées dans le tableau 4 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/61 pour ce qui concerne les niveaux de performance énergétique cibles de différents équipements, augmentés du coût des composants supplémentaires. Cette estimation tient compte du fait que l'objectif que l'entreprise se propose d'atteindre est supérieur au RE-moyen et plus bas que le RE-haut (RE désignant le ratio d'efficacité énergétique). Ramené à l'efficacité, le coût se calcule comme une fraction du surcoût sur et au-dessus de E-moyen selon les niveaux d'efficacité que l'entreprise propose d'atteindre (c'est-à-dire ici 5,7 SEER ou 1,63 fois les MEPS). Le tableau ci-dessous montre le coût total supporté par l'entreprise pour atteindre 5,7 SEER (c'est-à-dire 1,63 fois la valeur prévue par les MEPS) et le niveau des mesures incitatives, en supposant que celles-ci représentent le tiers des coûts supplémentaires des composants.

Tableau 1. Méthode de calcul du coût des composants supplémentaires

Détails	Méthode de calcul		Valeur (\$ US/appareil)
Coût après calcul de l'efficacité	$34 + (11 * (1,63 - 1,5) / (2 - 1,5))$	A (\$ US/unité)	36,86
<i>R_{Coût}</i>	(40/45)	B	0,89

Détails	Méthode de calcul		Valeur (\$ US/appareil)
Coût unitaire		$C=A \times B$ (\$ US/unité)	32,80
Mesures incitatives appliquées aux coûts supplémentaires		$C/3^2$	10,93

Remarque : (1) Comme le montre le tableau 4, RE-bas est égal aux MEPS, RE-moyen est 1,5 les MEPS et RE-haut est le double des MEPS ; il s'agit de ratios d'efficacité énergétique qui entraîneraient les coûts supplémentaires indiqués dans ce tableau.

(2) Dans le cas mentionné ci-dessus à titre d'exemple, pour atteindre le niveau RE cible de 1,63 (c'est-à-dire un SEER de 5,7), le coût supplémentaire du composant comprendrait les coûts encourus pour atteindre le niveau RE moyen (c'est-à-dire un SEER de 5,25) et les coûts supplémentaires pour atteindre une valeur RE de 1,63 à partir du RE-moyen (c'est-à-dire 45 \$ US - 34 \$ US = 11 \$ US par unité).

4. Le financement total requis pour fabriquer 100 000 appareils avec un SEER de 5,7 (soit un RE de 1,63) est calculé dans le tableau 2.

Tableau 2. Résumé du financement total pour atteindre l'efficacité cible

Détails	\$ US	\$ US/unité
Coûts d'investissement supplémentaires convenus	190 000	1,90
Coût des composants supplémentaires convenu	3 280 000	32,80
Total	3 470 000	34,70
Incitation totale accordée à l'entreprise si 1/3 est appliqué à titre de mesure incitative	1 283 000	12,83³

5. En supposant une charge unitaire de 0,9 kg par unité, la consommation totale de HFC dans l'entreprise est de $0,9 \times 100\,000 = 90\,000$ kg de HFC. Sur la base de cette quantité, le chiffre de \$ US/kg de HFC pour ce projet est de 38,55 \$ US/kg, dont 2,11 \$ US/kg se rapportent au coût d'investissement supplémentaire et 36,44 \$ US/kg se rapportent au coût supplémentaire des composants. En fonction des niveaux d'incitation convenus pour les coûts des composants supplémentaires, le coût total de ce projet diminuerait.

² Ces niveaux d'incitation pour les composants correspondent à 1/3 des coûts supplémentaires des composants.

³ L'incitation totale accordée à l'entreprise si 1/3 est appliqué comme incitation sur le coût du composant est de $1,90 \$ US + 10,93 \$ US = 12,83 \$ US$.